

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

EXTRAIT**du****Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 24 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 18 SEPTEMBRE 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Bruno CASSEN - Bernard DUPOUY - Pascal DAGES - Mmes France POUDEX - Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mmes Elisabeth BONJEAN jusqu'à 18 h 40 - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - M. Eric DARRIÈRE jusqu'à 18 h 40

POUVOIRS :

Mme Elisabeth BONJEAN donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ jusqu'à 18 h 40 (présente pour le vote de la délibération n°8)

Mme Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD

Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI

M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR

M. Eric DARRIÈRE donne pouvoir à Marie-Constance BERTHELON jusqu'à 18 h 40 (présent pour le vote de la délibération n°8)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : ZPPAUP : OPERATION INCITATIVE D'EMBELLISSEMENT DES FACADES

La Ville de Dax aide les propriétaires privés dans leur projet d'embellissement de façades depuis le début des années 2000. A ce jour 91 façades ont été subventionnées dans le périmètre de la ZPPAUP.

Aujourd'hui la municipalité dessine un projet urbain dont l'ambition est de moderniser l'image de la cité thermale. Les travaux d'aménagement des espaces publics incitent les propriétaires aussi à participer à l'effort d'amélioration du cadre de vie de tous, comme récemment dans le secteur aux abords de la Fontaine Chaude, de l'Esplanade Général de Gaulle et de la place de la Course où une quinzaine de projets de rénovation ont vu le jour.

Afin de poursuivre ces efforts d'aménagement urbain, la ville souhaite reconduire, pour 2 ans, l'opération incitative d'embellissement des façades à l'intention des propriétaires privés pour valoriser le patrimoine bâti du centre historique. Cette action a pour objectif d'aider la rénovation des immeubles du périmètre de la ZPPAUP dans un souci d'amélioration du cadre de vie, en octroyant une subvention municipale. Cette aide financière est proposée en contrepartie du respect d'un cahier des charges strict, précisant les techniques de rénovation, les matériaux à utiliser et les couleurs à respecter.

Afin de mieux répartir l'enveloppe financière entre les immeubles éligibles, un projet d'un nouveau règlement d'attribution a été élaboré. Celui-ci propose que les travaux subventionnables soient définis précisément selon une liste pré-établie (nature, unité) et que le montant de la subvention soit calculé sur la base d'un prix hors taxes des entreprises retenues, auquel s'applique un taux de subvention (voir tableau annexé). Le mode de calcul propose une aide progressive en fonction de l'envergure des travaux, avantageant ainsi les travaux les plus lourds participant à la préservation des bâtiments à long terme.

Le montant de la subvention pour un traitement global de l'immeuble est plafonné à 5 500 €. Le montant de la subvention pour un traitement partiel est plafonné à 2 500 €.

Les demandes de subventions seront examinées par :

- la commission Aménagement urbain, présidée par l'adjoint en charge de l'urbanisme,
- du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, et de la Direction de l'urbanisme de la Ville de Dax, pour la partie technique.

La Direction de l'Urbanisme aidée par le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine assure l'animation de cette opération. Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2015, article 20422 824 P11081 URBA.

**SUR PROPOSITION DE MADAME REGINE LAGOUARDETTE, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'opération incitative d'embellissement des façades pour le périmètre de la ZPPAUP,

APPROUVE le règlement d'octroi d'une subvention municipale d'aide aux travaux d'embellissement, ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20150924-25-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 25 Septembre 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».